

RAPPORT COMMISSION NATIONALE PSF 2024

SOMMAIRE

LE PSF 2024 en BREF	3
PRÉAMBULE	4
LES CHIFFRES CLÉS DU PSF	7
Enveloppes financières et objectifs de répartition	7
Dossiers déposés	11
Étude administrative des dossiers	16
PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE PSF 2024	17
RAPPORT METHODOLOGIQUE DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE	18
Le cadre	18
L'organisation des commissions	18
La ventilation des enveloppes territoriales	19
Les différentes phases du traitement des dossiers	20
Le processus de validation	20
POURSUITE DES TRAVAUX	22
PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION PSF 2024	23
Dossier refusé	23
Dossiers non retenus	23
Répartition par échelon territorial	24
Répartition par ligue	25
Répartition par comité départemental	26
Répartition par club	27
Évolution des sommes proposées pour les Ligues	30
Évolution des sommes proposées pour les Comités départementaux	31
Enveloppes destinées aux clubs par territoire	33
ANNEXE 1 grille d'évaluation des dossiers	35

LE PSF 2024 EN BREF

En chiffre :

Un PSF 2024 légèrement en hausse par rapport à l'année n-1 (2023).

- Enveloppe de **310 200 €** dont 10 700 € pour l'Outre-mer
- 106 dossiers déposés, **103 dossiers subventionnés**
- 239 actions déposées, **227 actions subventionnées**
- Moyenne d'un dossier club hors Outre-mer : 2 109 €, allant de 1500 € à 4 730 €
- Moyenne d'un dossier club Outre-mer : 1783 € allant de 1500 € à 2300 €
- Moyenne d'un dossier CD : 4 082 €, allant de 1500 € à 11 250 €
- Moyenne d'un dossier ligue hors Outre-mer : 7 220 €, allant de 1500 € à 13 050 €
- Dossier ligue Outre-mer : 5 350 €

La gestion du dispositif :

Un **dispositif entièrement territorialisé pour l'étude des dossiers clubs** (toutes les commissions constituées).

Une commission nationale qui intègre le dispositif fédéral d'accompagnement territorial (performance sportive et sociétale).

Les points forts :

- Le PSF continu de fédérer les clubs de la Fédération
- La reconnaissance par l'ANS de bonnes pratiques notamment en matière de gestion territoriale du dispositif
- Une implication de l'ensemble des acteurs et une transparence dans les processus d'étude des dossiers et prises de décisions

Les axes d'amélioration :

- Respect des délais par l'ensemble des acteurs dans l'instruction des données et dans le dépôt des demandes
- Même si on observe une amélioration, un effort de rigueur dans le téléversement des documents administratifs doit se poursuivre (Compte rendu d'AG, CRF)
- Prioriser un accompagnement des clubs par les commissions territoriales pour les demandes de subvention (dossier type, conception budget, CRF...). La FFH accompagnera les CT dans ce rôle.
- Faire un retour aux structures concernant les critères d'attribution des montants, afin qu'elles puissent améliorer leur dossier pour l'année suivante
- Encourager les projets mutualisés entre clubs, CD et ligues.

PRÉAMBULE

De façon à étudier les dossiers de subvention relatifs à la campagne PSF 2024, **la fédération a gardé l'implication des territoires pour permettre notamment une instruction de proximité.** Aussi il y a renouvellement des **commissions territoriales PSF dans toutes les régions** avec quelques changements des membres ainsi qu'une commission nationale.

Le présent document fait état des travaux menés par les commissions. Il permet à l'ensemble des acteurs de prendre connaissance des processus de décisions afférents au PSF notamment : comité directeur FFH, Agence Nationale du Sport (ANS) et ensemble des structures ayant déposé un dossier PSF.

Les rapports des commissions territoriales intégrant leurs constitutions sont annexés au présent document.

Composition de la commission nationale :

Pour prendre en compte la stratégie d'accompagnement des territoires, la composition de la commission est :

→ Présidée par l'élu en charge du pôle performance sociétale accompagné par le référent PSF fédéral

→ Composée :

- des binômes élu / technicien référent accompagnateur territoriaux (cf. carte et liste ci-dessous),
- d'un représentant du comité d'éthique et de déontologie,
- d'un expert informatique,
- d'un référent honorabilité.

→ Et complétée par des personnes ayant déjà été impliquées au niveau de la commission nationale PSF.

La commission nationale est organisée pour l'instruction des dossiers en 2 collèges :

- **Collège des comités départementaux** : bénévoles et salariés impliqués dans le PSF
- **Collège des ligues composé de 2 sous commissions** :
 - Sous-groupe développement : un référent en charge de l'accompagnement des territoires, un élu en charge du développement
 - Sous-groupe accession au haut niveau : un référent en charge du HN et un cadre positionnés sur l'accompagnement des territoires, un élu en charge du HN
- L'ANS assistera aux réunions de la commission

Liste des binômes élu / technicien en charge de l'accompagnement territorial / développement :

	Elu référent développement	Référent développement
AURA	Yves Regniez	Géraldine Bonenfant
BFC - GE	Amandine Rombaut	Romain Rausch
BRE	Sophie Raffy	Arnaud Judic
CENT	Yves Regniez	Géraldine Bonenfant
HDF	Jean-Michel Dutrieux	Théo Cally
IDF	François Girault	Romain Rausch
NAQU	Yves Regniez	Arnaud Judic
NORM	Benjamin Quedeville	Théo Cally
OCC	Sophie Raffy	Géraldine Bonenfant
PACA	Sophie Raffy	Carole Thibault-Teffri
PDLL	Clémentine Dufay	Benoît Gallet
REU	Yves Regniez	Romain Rausch

Liste de l'accompagnement territorial / sportif :

AURA	Géraldine Bonenfant
BFC - GE	
BRE	Matthias Dirckens
CENT	Fabien Tornabene
HDF	Guillaume Quievy
IDF	Nicolas Jacquet
NAQU	Gael Foulard
NORM	Matthias Dierckens
OCC	Axel Guignard
PACA	Carole Thibault-Teffri
PDLL	Valentin Migneau
REU	Géraldine Bonenfant

Collège des comités départementaux :

- Sophie Raffy, Vice-Présidente FFH
- Romain Rausch, salarié FFH
- Florence Carré, Présidente CD Loiret

Collège des Liges :

Développement :

- Benoît Gallet
- Géraldine Bonenfant
- Marion Bastian

Accession HN :

Référents HN :

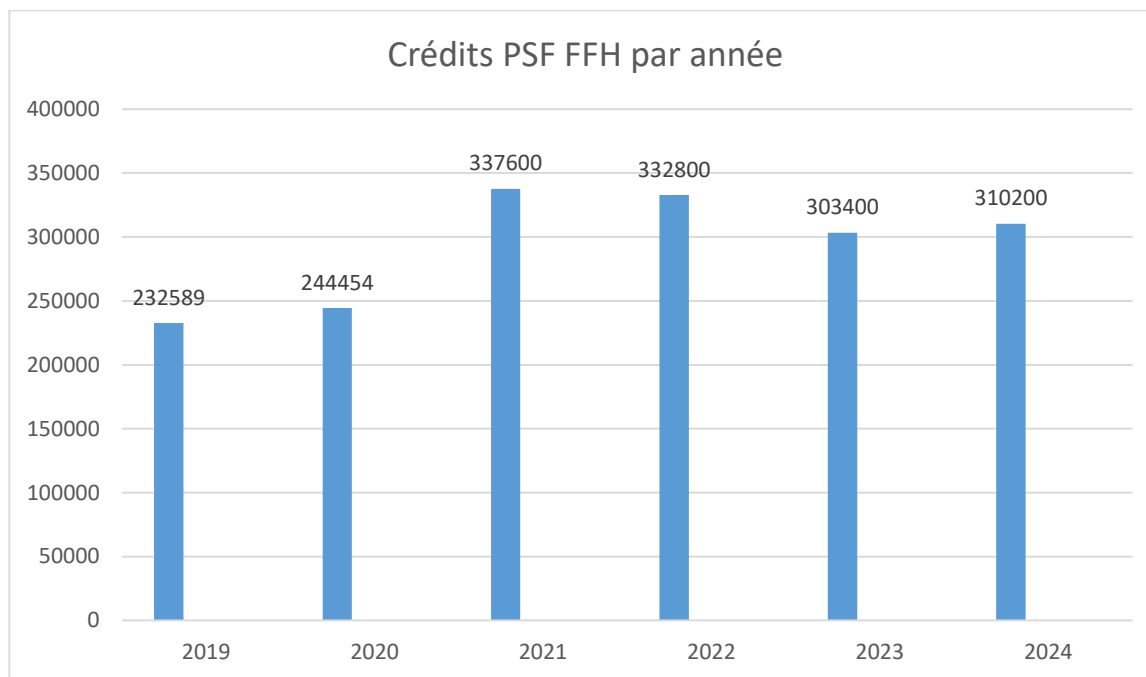
- Géraldine Bonenfant
- Matthias Dierckens
- Guillaume Quievy

- Nicolas Jacquet
- Gael Foulard
- Axel Guignard
- Carole Thibault-Teffri
- Valentin Migneau

LES CHIFFRES CLÉS DU PSF

Enveloppes financières et objectifs de répartition

L'enveloppe globale attribuée à la Fédération Française de Hockey (FFH) est de **310 200 €** (303 400 € en 2023).



L'enveloppe PSF allouée à la FFH a augmenté fortement entre 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par les crédits liés au Plan France Relance suite à la crise sanitaire.

En 2022, la première enveloppe des crédits dédiée à la FF Hockey a augmenté par rapport à 2021, néanmoins l'enveloppe complémentaire relative au reliquat des crédits Pass'Sport ne compense pas tout à fait l'arrêt du Plan France Relance.

En 2023, le PSF ne dispose ni des crédits du Plan France Relance, ni des reliquats du dispositif Pass'Sport, l'enveloppe globale baisse. Néanmoins, elle est supérieure au crédit de 2020, année de référence.

En 2024, l'enveloppe PSF est en légère augmentation. A celle-ci s'ajoute une enveloppe complémentaire de 92 000 € allouée au dispositif "Vacances Hockey Olympiques".

En prenant compte les règles fixées par l'ANS et les priorités fédérales, la répartition des crédits doit :

Respecter strictement les règles suivantes :

- Sanctuariser les **crédits liés à l'outre-mer** soit à minima 10 700 €
- Maintenir les **15 % maximum de l'enveloppe totale PSF pour les crédits dédiés à l'accès à la pratique du sport de haut niveau (15 % en 2023)**
- Maintenir la part des crédits dédiés aux clubs à 50 %
- Maintenir la part des crédits à 25 % pour les comités départementaux et 25% pour les ligues

De tendre vers les objectifs de :

- **25 % du PSF 2024 sur la pratique féminine**
- **8 % du PSF 2024 sur les actions en territoires carencés** (8 % en 2023, 9 % du PSF en 2022)
- **8 % du PSF 2024 sur les actions de para hockey (Hockey adapté, Hockey fauteuil)** (pas d'objectif chiffré pour 2023, 5,7 % du PSF en 2022)

D'avoir une attention particulière aux projets des dispositifs suivants, sans se fixer d'objectif chiffré :

- **Hockey santé, bien-être** (pas d'objectif chiffré pour 2023, 4.9% du PSF du 2022)
- **Hockey éducatif** (pas d'objectif chiffré pour 2023, 36.3% du PSF en 2022)

De manière transversale la FFH devra avoir une attention particulière aux actions en lien avec :

- Le déploiement des dispositifs publics de développement du sport dans les projets d'actions :



- 2h de sport en plus au collège <https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/hockey-educatif/webinaire-2h-de-sport-en-plus-a-l-ecole.html>
- Pass'Sport : <https://www.ffhockey.org/developpement/2405-le-pass-sport-outil-indispensable-pour-faire-decouvrir-le-hockey-dans-vos-clubs.html>

- La mise en place d'actions de sensibilisation et de formation, contre toutes les formes de violence dans le sport (**possibilité d'activer les crédits PST**)
- Une **approche de professionnalisation**. Le projet ne doit pas porter sur le financement d'un emploi, mais être associé à une démarche permettant la création ou la pérennisation d'un emploi (notamment financé dans le cadre du **Fond d'Aide à l'Emploi de la FFH**, ou des Projets Sportifs Territoriaux - **part emploi et apprentissage des PST**).
- Un projet lié au **Programme 5000 terrains de sport** se déclinant à la FFH par le déploiement de terrains permanents de Street Hockey ou l'utilisation et l'animation des terrains mobiles.

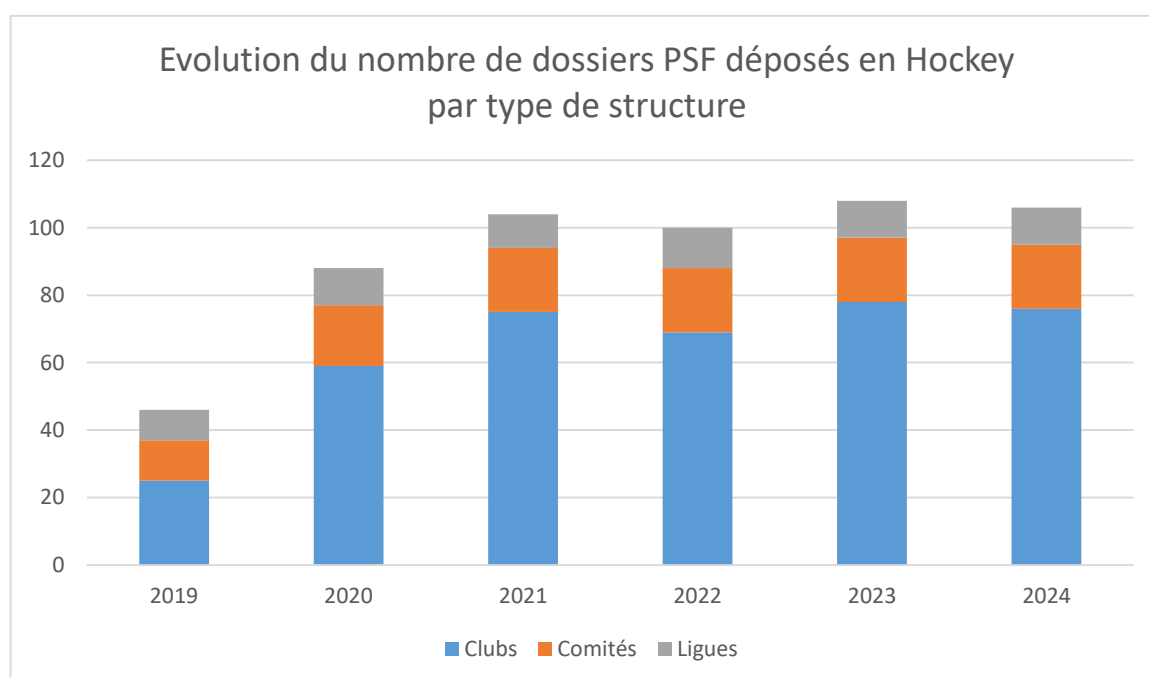
- Une démarche de **développement durable**. **Les structures sont invitées à inclure et valoriser une démarche écoresponsable dans leurs projets** (manifestations sportives, équipements ...).
- Nouveauté pour 2024 : le dispositif « vacances olympiques et paralympiques » à valoriser en priorité auprès des clubs puis des CD et Ligues. Ce dispositif concerne l'organisation de stage multi-activité à dominante hockey pendant les vacances de Printemps et d'Été 2024.

Schéma de répartition

Répartition par échelon territorial		Répartition par Dispositifs	Répartition entre France métropolitaine et territoire d'Outre-mer
Part club 50 %	Part CD : 25%		Métropole : enveloppe globale moins enveloppe sanctuarisée outre-mer
	Tendre vers les objectifs chiffrés suivants : Féminisation : 25% Territoires carencés : 8% Para Hockey (Hockey adapté, Hockey fauteuil) : 8%		
	Avoir une attention particulière sans objectif chiffré : Hockey éducatif, Hockey santé		
Part Ligue : 25%	10% mini autre que accession HN	Accession HN : obligatoirement moins de 15%	Territoire outre-mer : 10 700 euros : La réunion, réparti : 50% club 50% comités et ligue
	15 % maxi accession au haut niveau	Autre dispositif : Structuration fédérale	

Dossiers déposés

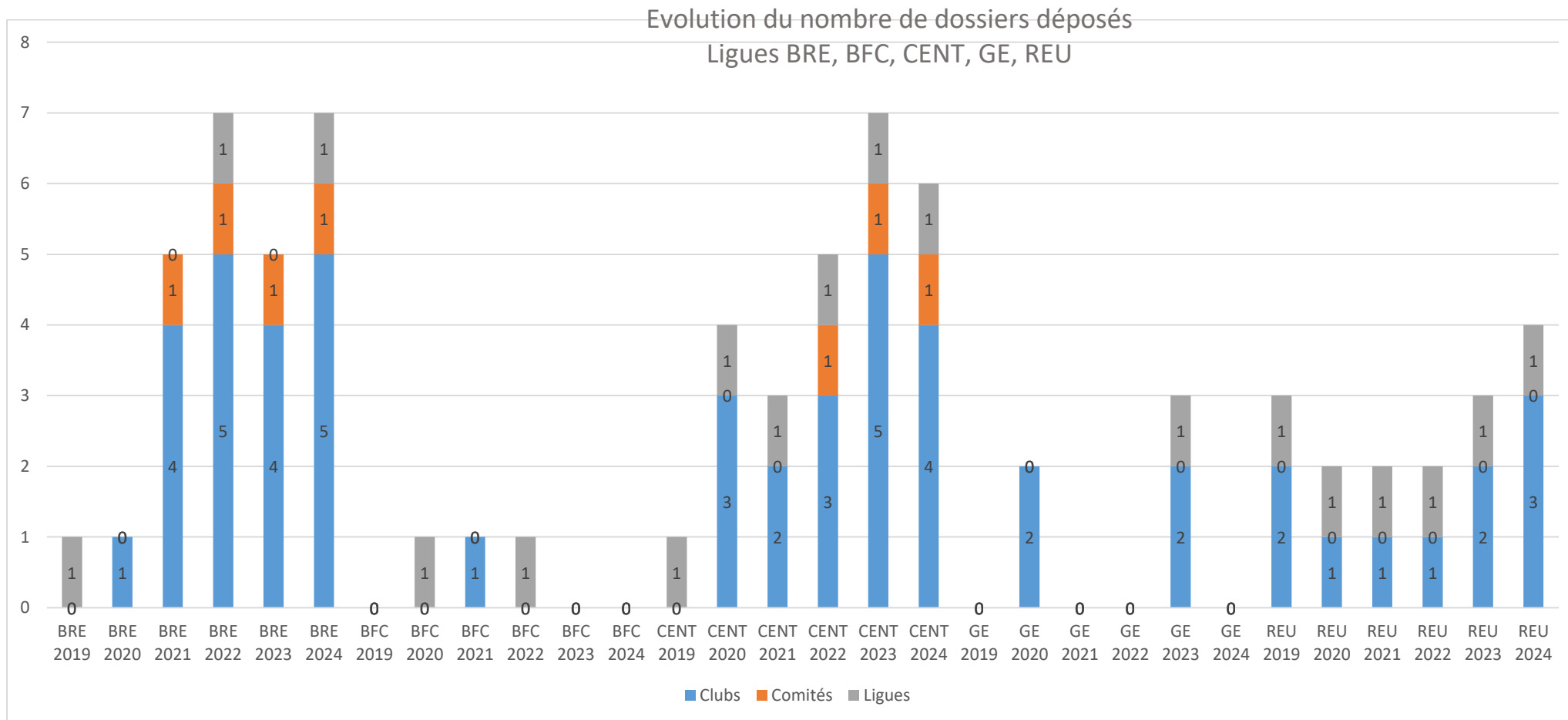
Nombre de dossiers déposés	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Clubs	25	59	75	69	78	76
Comités départementaux	12	18	19	19	19	19
Ligues	9	11	10	12	11	11
TOTAL	48	88	104	100	108	106



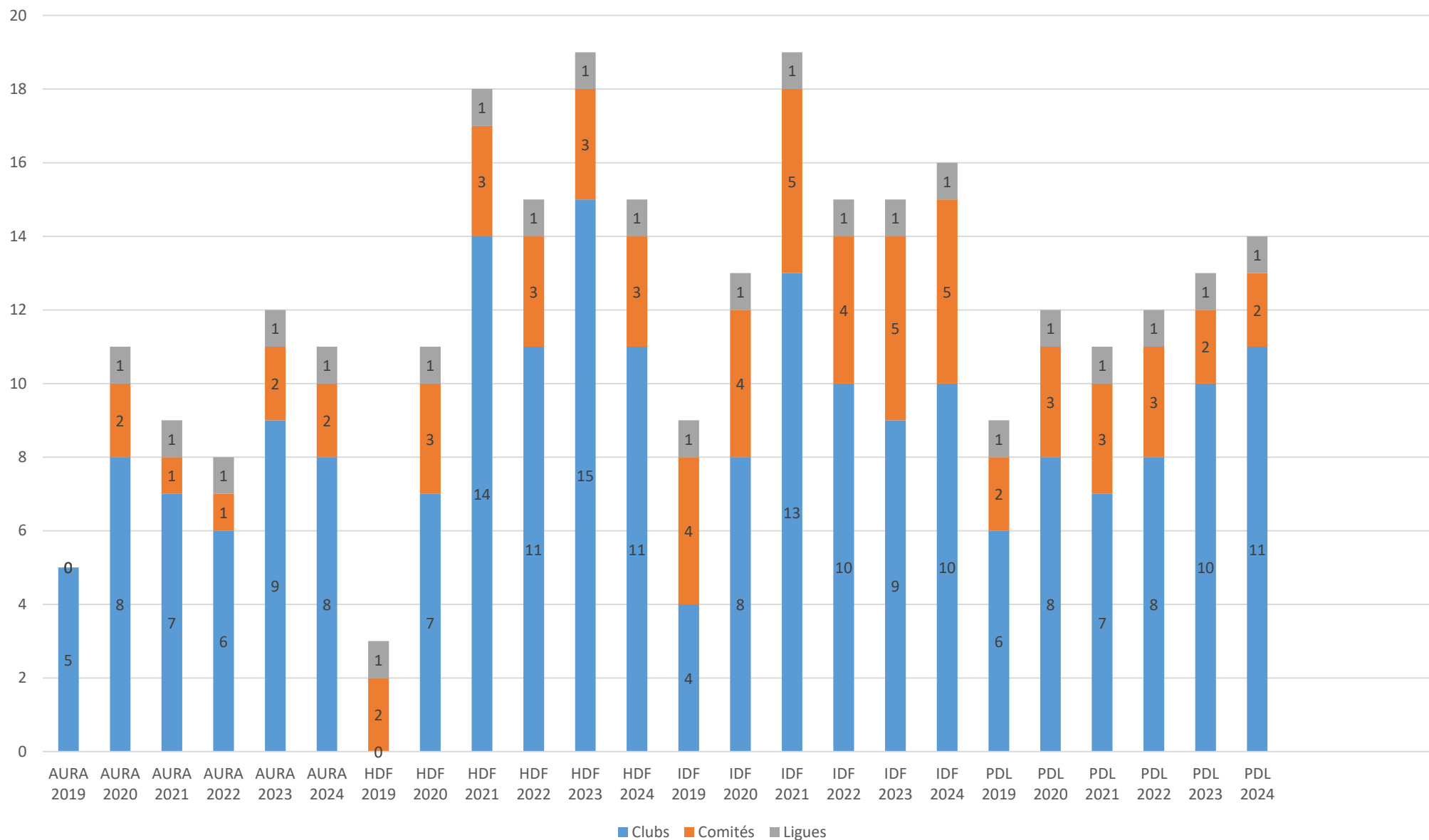
76 clubs ont déposé une demande de subvention en 2024 (78 en 2023) sur les 135 clubs répertoriés dans l'intranet fédéral de la FFH soit 56,3% des clubs (58,2% en 2023).

Une légère baisse a été constatée en 2022 (- 6 clubs) pouvant s'expliquer d'une part par le fait que certains clubs avec le COVID ont reporté des actions sur 2021 et n'ont pas d'autres projets à proposer pour la saison 2021-22, et d'autre part, par le fait qu'avec le plan France Relance, les clubs pouvaient demander une subvention de type fonctionnement. L'édition 2024 diminue de 2 clubs par rapport à 2023. Par ailleurs, **le nombre de comité départementaux est constant et celui des ligues aussi.**

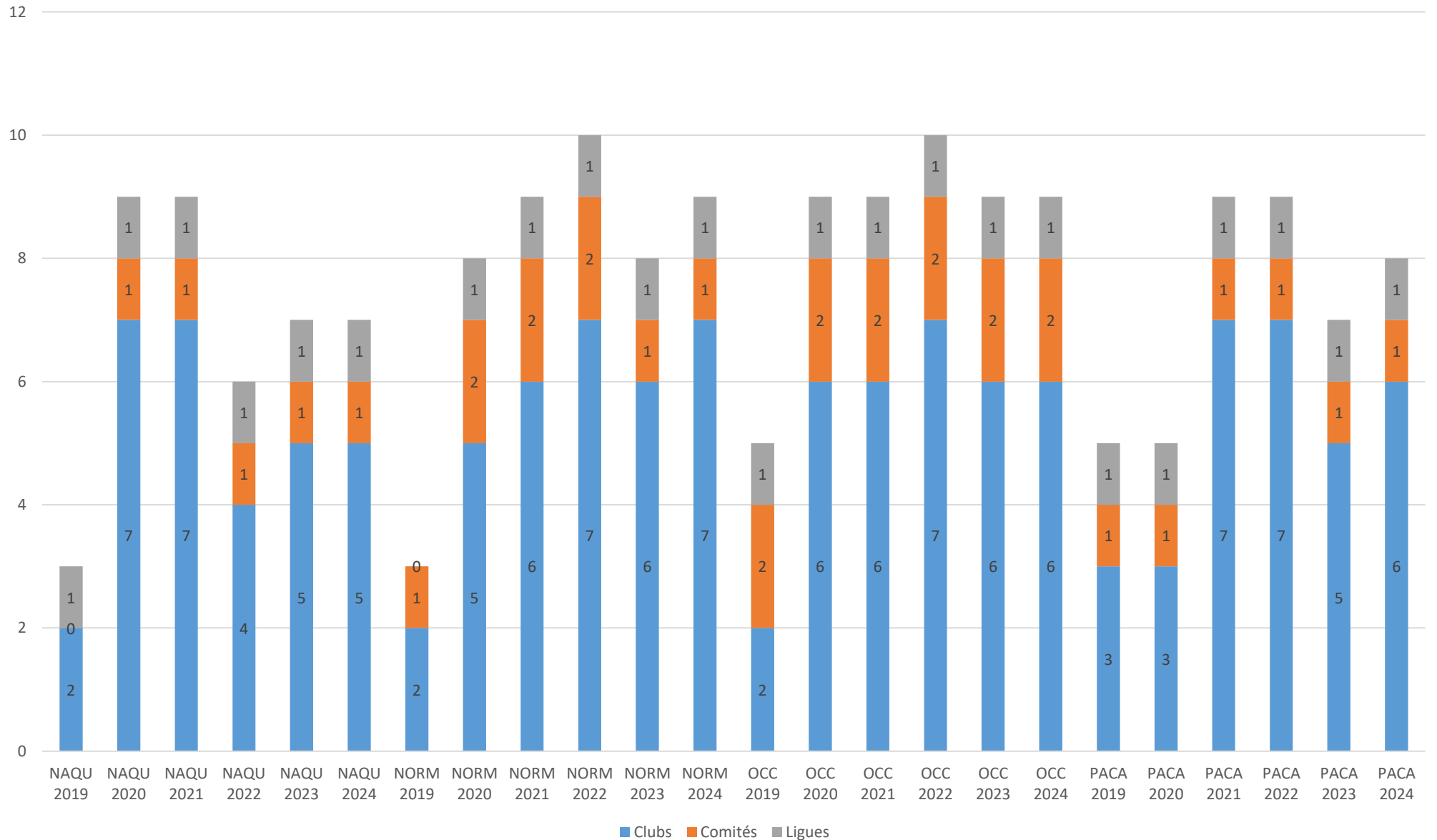
Évolution du nombre de dossiers déposés par territoire entre 2019 et 2024



Evolution du nombre de dossiers déposés Ligues AURA, HDF, IDF, PDL



Evolution du nombre de dossiers déposés Ligues NAQU, NORM, OCC, PACA



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

102 avenue Henri Barbusse, 92700, Colombes

- Tél. : +33 (0)1 44 69 33 69 - Fax : + 33 (0) 1 44 69 33 60 - www.ffhockey.org

SIRET : 78440610000031 - Code APE : 9312Zz

Étude administrative des dossiers

L'étude administrative des dossiers est gérée au niveau national.

- Être **affiliée à la FF de Hockey** et à jour des cotisations

Ce critère est rempli par toutes les structures au moment du dépôt des dossiers.

- La FF Hockey demande à ce **qu'UN SEUL dossier de demande de subvention** soit déposé se déclinant en : **2 à 3 projets maximum pour les clubs ; 3 projets maximum pour les comités départementaux ; 4 projets maximum pour les ligues**

Par rapport aux années précédentes, beaucoup plus de structures ont intégré ce critère. Seuls quelques dossiers ont demandé un accompagnement : projets fusionnés dans un même dossier ou sélection des projets pour entrer dans le nombre maximum.

- Demander une subvention (montant global indiqué à l'étape 5 "Attestations" dans "le Compte Asso") d'un **montant minimum de 1500 €** (réduit à 1000 € pour les structures dont le siège social se situe en Zone de revitalisation rurale (ZRR), dans un bassin de vie ayant au moins 50 % de la population en ZRR, ou dans une commune en contrat de ruralité).

Ce critère est respecté, toutes les structures demandent au minimum 1500 €.

- S'enregistrer et fournir l'ensemble des documents demandés sur la plateforme « Le Compte Asso ».

- **Déposer un projet associatif**

Les projets associatifs étaient étudiés en commission territoriale pour les clubs, par les collèges dédiés pour les CD et les ligues.

- Saisir sur le Compte Asso le document **compte rendu financier CERFA 15059*01, bilan N-1** dans le cas où l'association a obtenu une demande de subvention via le PSF en 2023. Voir le document dédié « note de cadrage compte rendu financier PSF 2024.

- **Le nombre d'adhérents** doit être supérieur à 15 à partir de la 2^{ème} année d'existence d'une structure et à 25 la 3^{ème} année. Pour la première année d'existence, pas de critère de nombre d'adhérent. Nous faisons quelques exceptions, au cas par cas.
- **L'inscription à l'HandiGuide des sports** pour les structures ayant demandé une subvention pour le développement du Para Hockey est obligatoire.

21 structures (contre 24 en 2023) ont proposé des actions de développement du Para Hockey (Hockey fauteuil et Hockey adapté) dans le cadre de la campagne PSF : **16 clubs, 4 comités départementaux et 1 ligue régionale.**

Au moment du dépôt des dossiers : **15 structures** concernées par la campagne PSF 2024 étaient inscrites sur l'HandiGuide (13 clubs et 2 comités). **L'ensemble des 6 autres clubs vont faire les démarches pour s'inscrire sur l'HandiGuide.**

PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE PSF 2024

Communication en amont du lancement de la campagne :

Le pôle performance sociétal de la FFH est en charge de la mise en œuvre de la campagne PSF. Cette campagne a pris en compte les orientations fixées par l'ANS et les priorités de la FFH, en travaillant en concertation entre élus et cadres de la Direction Technique Nationale. De façon à informer et accompagner l'ensemble des structures éligibles au PSF, plusieurs communications ont été mises en place dès le mois de février 2024 par le biais d'une page dédiée du site internet fédéral regroupant l'ensemble des informations :

<https://www.ffhockey.org/psf.html>.

Une adresse mail de contact unique :

Les structures ont pu poser l'ensemble de leurs questions par le biais d'une adresse mail spécifique : psf@ffhockey.org

RAPPORT METHODOLOGIQUE DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Le comité éthique et de déontologie de la FFH a été sollicité pour participer aux travaux de la commission PSF et en garantir la plus grande impartialité. Eric Delemazure est le membre délégué pour représenter ce comité au sein de la commission, il présente ci-dessous son rapport.

Le cadre

La commission nationale s'est fixée le cadre de travail suivant :

- 1) **Garantir la transparence** dans les processus de décision, et l'équité de traitement des dossiers.
- 2) **Accompagner les commissions territoriales** pour leur partager l'expérience des années antérieures et garantir l'équité par la présence d'un membre extérieur au territoire.
- 3) Tout dossier refusé en commission territoriale sera réétudié en commission nationale.
- 4) **Accompagner un maximum de structures** qui en font la demande, (= éviter au maximum le refus complet des dossiers par un accompagnement approprié).

L'organisation des commissions

- Transparence dans la composition de la commission nationale et des commissions territoriales
- Fonctionnement des commissions territoriales :
 - **11 commissions territoriales constituées** pour 13 ligues (BFC et GE n'ont pas déposées de dossiers cette année)

L'accompagnement territoriale doit être plus présent pour répondre aux questions des clubs.

La ventilation des enveloppes territoriales :

En amont des travaux de la commission nationale, la Direction Technique Nationale avec les élus en charge du développement au niveau du comité directeur fédéral accompagné par le représentant du comité d'éthique et de déontologie ont conservé la méthode de répartition des enveloppes territoriales pour les clubs. A savoir, prise en compte de :

- **la licenciation fédérale**
- **les règles fixées par l'ANS (1500 euros minimum par dossier déposé, 50% fléché vers clubs, respect de l'enveloppe dédiée à l'outre-mer)**

Avec la formule suivante :

<p>Enveloppe Globale pour les clubs</p> <p>=</p> <p>50 % de l'enveloppe totale de base = 155 100 €</p>
--

En concertation avec la Ligue de la Réunion il est décidé de répartir l'enveloppe attribuée à ce territoire à 50% pour les clubs et 50% pour la ligue.

Les échanges et la validation en bureau fédéral ont permis :

	Ligues	Enveloppe Territoriale PSF
PSF clubs géré par une commission territoriale	CLUBS LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES	17 000 €
	CLUBS LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	
	CLUBS LIGUE DE BRETAGNE	8 200 €
	CLUBS LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	8 600 €
	CLUBS LIGUE GRAND EST	
	CLUBS LIGUE HAUTS DE FRANCE	28 200 €
	CLUBS LIGUE D'ILE DE FRANCE	24 050 €
	CLUBS LIGUE NORMANDIE	12 150 €
	CLUBS LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	10 500 €
	CLUBS LIGUE OCCITANIE	11 100 €
	CLUBS LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	10 450 €
	CLUBS LIGUE PAYS DE LA LOIRE	19 500 €
	CLUBS LA RÉUNION crédits sanctuarisés outre-mer	5 350 €

Les différentes phases du traitement des dossiers

Pour cette 5^{ème} année de gestion du PSF pour la FFH il faut souligner :

- **La forte implication des ligues avec la constitution des commissions territoriales sur chaque territoire**
- **L'implication des acteurs de l'accompagnement territoriale tant sur le développement que sur le pôle sportif.**

La différenciation de l'étude des actions développement et accession au haut niveau pour les actions des ligues

- **Qualité des projets (amélioration des projets/ nouveau projet...)**

Les rapports des commissions territoriales en annexes permettent de présenter la méthodologie utilisée pour étudier les dossiers.

Le processus de validation

La décision finale d'attribution des subventions PSF par l'ANS a suivi les étapes de validation suivantes :

- 1) Un groupe restreint de la commission nationale s'est réuni pour vérifier l'atteinte des objectifs
- 2) Demande de modification
- 3) Envoi du projet de rapport de la commission à l'ANS, au comité directeur et aux membres de la commission nationale pour validation lors de la commission nationale.
- 4) La commission nationale s'est accordée sur l'ensemble des sommes à attribuer par dossier
- 5) Le comité directeur fédéral a validé ces propositions et le bilan de la commission le 25/05/2024
- 6) Ces propositions ont été soumises et validées par l'ANS.

POURSUITE DES TRAVAUX

Dans l'été :

- vérifications par l'ANS puis validation des propositions de la FFH
 - établissement des états de paiement par la FFH et renvoi des documents afférents à l'ANS
 - vérification des états de paiement, mise en paiement et envoi des notifications aux bénéficiaires par l'ANS
- Avant le 30 septembre 2024 : étude des comptes rendus financiers des actions réalisées par les commissions territoriales.
- Synthèse de travaux par la commission nationale et transmission à l'ANS des évaluations des CRF avant le 30 octobre 2024.

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION PSF 2024

Dossier refusé

- 1 dossier a été rejeté car non-éligible : taux de subvention 100%

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Objet du refus
FFHGAZON-REU-24-0002	SAINT DENIS HOCKEY CLUB	Taux de subvention 100% Achat de matériel

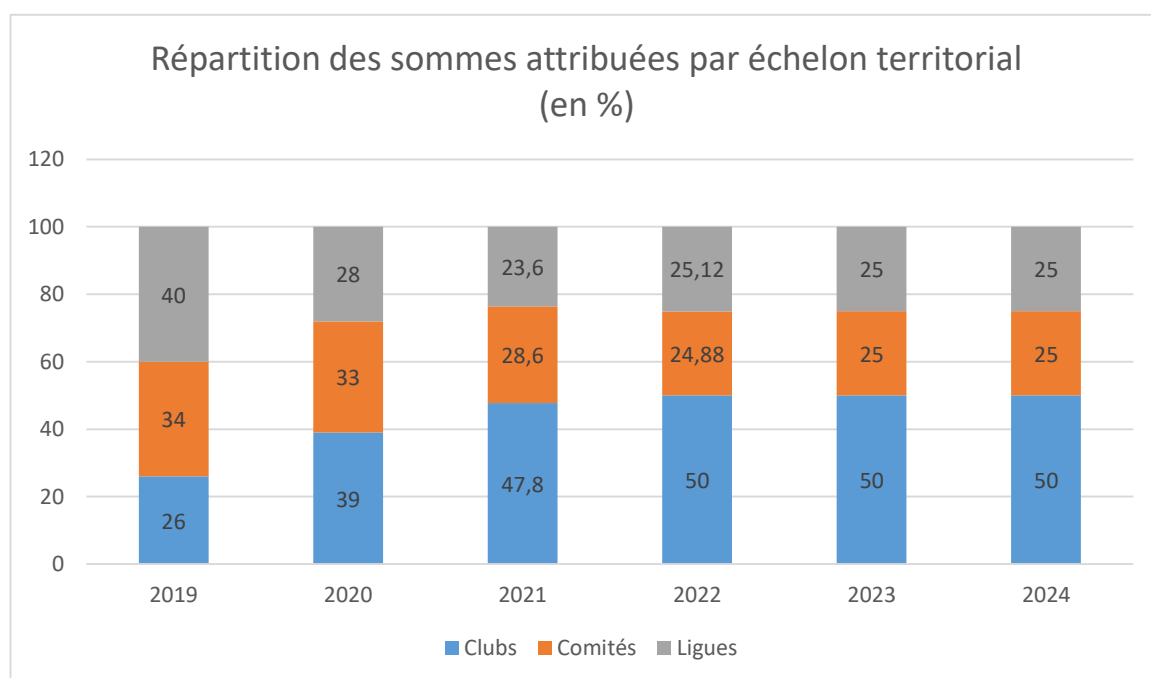
Dossiers non retenus

- 2 dossiers sont éligibles mais non retenus car les projets à subventionner ne sont pas prioritaires au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés.

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Objet du refus
FFHGAZON-IDF-24-0002	SOCIETE CULTURELLE ET OMNISPORT DE SAINTE-MARGUERITE (SCO)	Action non éligible, vacances territoires carencés
FFHGAZON-IDF-24-0010	RACING CLUB DE FRANCE	Le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération (le financement du voyage d'une équipe de Haut Niveau féminine en Coupe d'Europe n'est pas un projet de développement à proprement parler)

Répartition par échelon territorial

	Répartition par échelon territorial	% global
Clubs	155 100 €	50 %
Comités départementaux	77 550 €	25 %
Ligues	77 550 €	25 %



La FFH passe de 26 % de ses crédits alloués aux clubs en 2019 à 50 % en 2022, 2023 et 2024. La commission a atteint plus rapidement que prévu les objectifs qu'elle s'était fixée et a atteint l'objectif de 50% des crédits alloués aux clubs en 2022 qui devait être atteint en 2024 comme le demandait l'ANS. La répartition entre les Cd et ligues se fait à part égal à 25 et 25%. Pour mémoire, l'évolution prévue était la suivante :

Objectifs FFH	Clubs	CD	Ligues
2019	30%	35%	35%
2020	30%	35%	35%
2021	35%	33%	32%
2022	40%	30%	30%
2023	45%	28%	27%
2024	50%	25%	25%

Répartition par ligue

Ligues	Sommes proposées par Ligue
LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES	7 000 €
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	0
LIGUE DE BRETAGNE	1 500 €
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	2 000 €
LIGUE GRAND EST	0
LIGUE HAUTS DE FRANCE	13 050 €
LIGUE D'ILE DE FRANCE	13 000 €
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	10 700 €
LIGUE NORMANDIE	4 900 €
LIGUE OCCITANIE	4 500 €
LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	6 150 €
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	9 400 €
LIGUE DE LA RÉUNION	5 350 €

Les ligues Bourgogne Franche Comté et Grand Est n'ont pas déposé de dossier de subvention.

Répartition par comité départemental

	Comités départementaux	Sommes proposées
AURA	COMITE DEPARTEMENTAL DE HOCKEY ISERE	1 600 €
	COMITE BI-DEPARTEMENTAL HOCKEY SUR GAZON DROME-ARDECHE	4 800 €
BRET	COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE DE HOCKEY SUR GAZON ET EN SALLE	2 600 €
CENT	COMITE D'EURE-ET-LOIR DE HOCKEY	1 500 €
HDF	COMITE DU NORD DE HOCKEY	16 000 €
	COMITE DEPARTEMENTAL HOCKEY SUR GAZON DU PAS DE CALAIS	6 300 €
	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SOMME DE HOCKEY SUR GAZON	5 500 €
IDF	COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS DE HOCKEY	2 800 €
	COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE DE HOCKEY	3 500 €
	COMITE DE PARIS DE HOCKEY	3 000 €
	COMITE DE HOCKEY DU VAL DE MARNE	2 000 €
	COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE HOCKEY	8 500 €
NAQU	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE DE HOCKEY SUR GAZON	1 800 €
NORM	COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME HOCKEY SUR GAZON	1 500 €
OCC	COMITE DE HOCKEY SUR GAZON DE LA HAUTE-GARONNE	1 500 €
	COMITE DEPARTEMENTAL DE HOCKEY SUR GAZON DU GERS	3 600 €
PACA	COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES DE HOCKEY SUR GAZON	3 750 €
PDL	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE-ATLANTIQUE DE HOCKEY.	5 500 €
	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE DE HOCKEY SUR GAZON	1 800 €

Sur 36 comités départementaux, 19 ont déposé un dossier de subvention.

Répartition par club

Ligue	Clubs	Sommes proposées
AURA	UNION MONTILIENNE SPORTIVE HOCKEY SUR GAZON	2 260 €
	HOCKEY CLUB GUILHERAND-GRANGES GRIZZLIES	1 500 €
	UNION SPORTIVE CRESTOISE HOCKEY SUR GAZON	1 550 €
	HOCKEY-CLUB DE GRENOBLE	2 360 €
	HOCKEY CLUB STÉPHANOIS	2 290 €
	FOOTBALL CLUB DE LYON HOCKEY (FC LYON HOCKEY)	3 000 €
	HOCKEY CLUB FOREZIEN	1 640 €
	CLUB CHARCOT SAINTE-FOY-LÈS-LYON	2 400 €
BRET	HOCKEY CLUB PAYS GLAZIK	1 700 €
	CERCLE PAUL BERT	1 500 €
	CHÂTEAUBOURG HOCKEY CLUB	1 500 €
	HOCKEY CLUB PAGAN	2 000 €
	UNION SPORT SAINT-GILLES	1 500 €
	CERCLE LAÏQUE DES TOURELLES D'ORLÉANS HOCKEY SUR GAZON ET EN SALLE	1 500 €
	ASSOCIATION MADELEINE SPORTS ET DETENTE SECTION HOCKEY SUR GAZON	1 500 €
	TOURS HOCKEY CLUB	3 000 €
	MER HOCKEY CLUB	2 600 €
HDF	WATTIGNIES HOCKEY CLUB	2 950 €
	IRIS HOCKEY LAMBERSART (I.H.L)	4 730 €
	POLO HOCKEY CL	1 600 €
	MARLY HOCKEY CLUB	1 500 €
	R. C. ARRAS HOCKEY	2 030 €
	HOCKEY CLUB DUNKERQUE MALO	3 350 €
	LILLE METROPOLE HOCKEY CLUB	2 650 €
	AMIENS SPORTS CLUB HOCKEY SUR GAZON	3 040 €
	LILLE UNIVERSITE CLUB	2 950 €
	HOCKEY-CLUB D'ESCAUDOEUVRES	1 900 €
	TATINGHEM HOCKEY CLUB	1 500 €

Ligue	Clubs	Sommes proposées
IDF	MAISONS LAFFITTE HOCKEY CLUB	1 600 €
	BLANC - MESNIL SPORT HOCKEY	2 800 €
	PARIS JEAN BOUIN	3 000 €
	CERCLE FEMININ DE PARIS	2 700 €
	ASNIERES HOCKEY SUR GAZON	2 250 €
	SAINT GERMAIN EN LAYE HOCKEY CLUB	3 000 €

	HOCKEY SPORTING CLUB DE SAINT MAUR (H.S.C.S.M)	2 700 €
	RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON	0 €
	RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON RCF HOCKEY 92	3 750 €
	LE STADE FRANCAIS	2 250 €
NAQU	HOCKEY CLUB DE LIBOURNE - HCL	1 500 €
	SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS	2 400 €
	HOCKEY GARONNE SPORTS	2 500 €
	VILLA PRIMROSE BORDEAUX	2 400 €
	LES GIRONDINS DE BORDEAUX	1 700 €
NORM	CLUB ATHLETIQUE LEXOVIEN DE HOCKEY	1 775 €
	HOCKEY CLUB BAVENT	1 775 €
	HOCKEY-CLUB DE BARENTIN	1 775 €
	ASSOCIATION SPORTIVE ROUEN UNIVERSITÉ CLUB	1 775 €
	HOCKEY CLUB DE VENOIX-CAEN ETUDIANT CLUB H.C.V.C.E.C	1 775 €
	HOCKEY CLUB CAUCHOIS	1 775 €
	ISNEAUVILLE HOCKEY CLUB	1 500 €
OCC	HOCKEY CLUB DE LA SAVE	1 800 €
	L'ISLE-JOURDAIN HOCKEY CLUB "IJHC"	2 250 €
	TOULOUSE UNIVERSITE CLUB SECTION HOCKEY SUR GAZON "TUC HOCKEY"	2 250 €
	HOCKEY CLUB ESPALIONNAIS	1 500 €
	HOCKEY CLUB AUCH	1 800 €
	MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB DE HOCKEY SUR GAZON (MUCH)	1 500 €
PACA	AS FONTONNE ANTIBES-HOCKEY	3 000 €
	ETOILE SPORTIVE VILLENEUVE-LOUBET HOCKEY-SUR-GAZON (E.S.V.L. HOCKEY)	1 500 €
	SALON DE PROVENCE HOCKEY CLUB	2 950 €
	CERCLE OMNISPORT DE LA REGION DE CANNES SECTION HOCKEY GAZON ET SALLE	1 500 €
	NICE HOCKEY CLUB GAZON ET SALLE	1 500 €
	SOCIETE CULTURELLE ET OMNISPORT DE SAINTE-MARGUERITE (SCO SAINTE-MARGUERITE)	0 €

Ligue	Clubs	Sommes proposées
PDL	HOCKEY CLUB DE SAVENAY	1 500 €
	SCO ANGERS HOCKEY	1 900 €
	SOM HOCKEY	1 600 €
	CARQUEFOU HOCKEY CLUB	2 200 €
	LA BAULE OLYMPIC HOCKEY CLUB	1 600 €
	LA FLECHE HOCKEY CLUB	1 500 €
	STADE LAVALLOIS OMNISPORTS	1 675 €
	ASSOCIATION HOCKEY-CLUB DE NANTES	2 750 €
	SAUTRON HOCKEY CLUB	1 575 €
	SAINT SEBASTIEN HOCKEY CLUB	1 500 €
	HOCKEY CLUB DE SEGRE	1 700 €
REUN	ASSOCIATION HOCKEY CLUB DE L'OUEST	2 050 €
	UNION SPORTIVE DE LA POINTE DES GALETS DE HOCKEY : U.S.P.G. HOCKEY	3 300 €
	SAINT DENIS HOCKEY CLUB	0 €

Évolution des sommes proposées pour les Ligues

Ligues	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Sommes allouées 2021	Sommes allouées 2022	Sommes allouées 2023	Sommes allouées 2024
LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES	0	1 500	3 738	5 450 €	7 000 €	7 000 €
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	0	1 500	0	1 500 €	0	0
LIGUE DE BRETAGNE	0	0	0	1 500 €	0	1 500 €
LIGUE GRAND EST	0	0	0	0	1 500 €	0
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	1500	1 500	2 313	2 850 €	2 000 €	2 000 €
LIGUE HAUTS DE FRANCE	17 300	14 704	16 342	15 500 €	12 000 €	13 050 €
LIGUE D'ILE DE FRANCE	15 000	12 750	13 988	12 750 €	11 400 €	13 000 €
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	11 000	9 350	11 288	10 800 €	10 498 €	10 700 €
LIGUE NORMANDIE	0	1 500	1 500	3 000 €	3 760 €	4 900 €
LIGUE OCCITANIE	7300	6 200	7 013	5 850 €	7 200 €	4 500 €
LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	9000	7 650	8 000	7 200 €	6 150 €	6 150 €
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	8 000	6 800	7 613	11 700 €	9 140 €	9 400 €
LIGUE DE LA RÉUNION	6 000	7 100	7 913	5 500 €	5 202 €	5 350 €

Évolution des sommes proposées pour les Comités départementaux

	Comités départementaux	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Sommes allouées 2021	Sommes allouées 2022	Sommes allouées 2023	Sommes allouées 2024
AURA	BI-DÉPARTEMENTAL DRÔME-ARDÈCHE	0	1500	3 738	3 350 €	3 250 €	4 800 €
AURA	ISÈRE	0	2000	0	0		1 600 €
BRET	FINISTÈRE	0	0	1500	1 700 €	2 300 €	2 600 €
CENT	EURE-ET-LOIR	0	0	0	1 500 €	3 000€	1 500 €
HDF	CD PAS DE CALAIS	3000	2850	3663	3 500 €	3 500 €	8 300 €
HDF	SOMME	6500	5850	6663	6 100 €	4 500 €	5 500 €
HDF	NORD	24200	21000	21813	21 300 €	21 000 €	11 250 €
IDF	HAUTS DE SEINE	4500	0	6138	3 800 €	3 500 €	3 500 €
IDF	YVELINES	9000	8500	8663	8 050 €	6 950 €	10 000 €
IDF	PARIS	6000	5700	6513	6 100 €	6 000 €	3 000 €
IDF	SEINE ST DENIS	7000	5600	6000	0	3 000 €	2 800 €
IDF	VAL DE MARNE	0	1500	1600	1 550 €	1 500 €	2 000 €
NAQU	GIRONDE	0	2000	3638	3 900 €	3 500 €	1 800 €
NORM	CALVADOS	1500	1500	1500	1 500 €	0	0
NORM	SEINE-MARITIME	0	1500	2000	1 500 €	1 500 €	1 500 €
OCC	HAUTE-GARONNE	3900	2500	1300	1 700 €	1 500 €	1 500 €
OCC	GERS	6139	5800	7488	3 800 €	3 500 €	3 600 €

PACA	ALPES MARITIMES	4500	4300	5113	3 800 €	1 500 €	5 000 €
PDL	SARTHE	0	1500	2588	2 850 €	2 850 €	1 800 €
PDL	LOIRE-ATLANTIQUE	2000	1600	3488	3 800 €	3 000 €	5 500 €
PDL	MAINE ET LOIRE	3950	3200	3200	3 000 €	0	0

Enveloppes destinées aux clubs par territoire

Ligues	Sommes allouées 2020	Sommes allouées 2021	Sommes allouées 2022	Sommes allouées 2023	Sommes allouées 2024
LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES	17 500 €	15 242 €	14 000 €	15 500 €	17 000 €
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	1 500 €	1 000 €			0
LIGUE DE BRETAGNE		4 000 €	8 600 €	6 700 €	8 200 €
LIGUE GRAND EST	1 500 €			3 150 €	0
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	6 000 €	3 813 €	6 600 €	8 600 €	8 600 €
LIGUE HAUTS DE FRANCE	56 554 €	31 356 €	33 500 €	31 948 €	28 200 €
LIGUE D'ILE DE FRANCE	51 450 €	30 716 €	27 000 €	22 800 €	24 050 €
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	20 750 €	13 589 €	9 900 €	9 800 €	10 500 €
LIGUE NORMANDIE	12 450 €	14 690 €	15 000 €	10 900 €	12 150 €
LIGUE OCCITANIE	22 600 €	12 839 €	14 000 €	10 400 €	11 100 €
LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	18 050 €	12 726 €	13 700 €	9 200 €	10 450 €
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	25 500 €	17 815 €	18 600 €	17 500 €	19 500 €
LIGUE DE LA RÉUNION	10 600 €	3 500 €	5 500 €	5 202 €	5 350 €

ANNEXE 1 GRILLE D'ÉVALUATION DES DOSSIERS

Colonnes	Critères	Menus déroulants
Projet associatif	Comprend un état des lieux	1 : conforme (les 3 éléments sont présents) 2 : moyen (1 ou 2 éléments) 3 : Non recevable
	Identification de priorités, rentre dans une démarche de projet	
	Projection chiffrée et inscrite dans le temps (au moins plusieurs années sup à 1 année). A pondérer pour cette année qui est une année électorale.	
	Le document n'est pas un projet de développement (plaquette, doc de présentation du club)	
Il est recommandé d'utiliser le format proposé par la FFH et téléchargeable sur la page : https://www.ffhockey.org/psf.html , pour les clubs multisport, il est nécessaire de téléverser le projet de section dans « autre » document rattaché à la demande de subvention		
RIB	Un scan du RIB original fourni par la banque de l'association. Le RIB doit être au nom de la structure. Les références du compte sur papier libre ne sont donc pas recevables.	1 : Conforme 2 : Non recevable
Statut	Un scan des statuts déposés en préfecture. Un document de projet de statut n'est pas recevable.	1 : Conforme 2 : Non recevable
Liste des personnes de l'instance dirigeante	il est recommandé de fournir la liste des dirigeants actualisée sous le format issu du formulaire portail officiel des associations : https://www.service-public.fr/associations	1 : Conforme 2 : Satisfaisant : liste des dirigeants qui ne paraît pas à jour 3 : Non conforme : (pas le bon document)
Budget prévisionnel	Sous format cerfa proposition de tableau sous format Excel à partir du modèle cerfa	1 : Conforme 2 : Satisfaisant 3 : Non conforme (pas le bon document)
Compte de résultat approuvé du dernier exercice clos	Le document doit être signé	1 : Conforme 2 : Satisfaisant (non signé) 3 : Non conforme (pas la bonne année, pas le bon document)
Dernier rapport d'activité approuvé	Doit être le dernier rapport AG signé. Nota : un bilan de résultats sportifs n'est pas un CR d'activité	1 : Conforme 2 : Satisfaisant 3 : Non conforme
Commentaire partie administrative	Les critères en rouge sont rédhibitoires, le dossier doit être refusé. S'il manque plusieurs pièces (1 à 2 pièces et au-delà), l'évaluateur croquera cette information avec la qualité des projets pour minorer ou non l'ensemble des subventions voir le refuser si les projets ne sont pas de qualité.	L'évaluateur inscrit ses remarques le cas échéant sur le projet associatif, les défauts administratifs rencontrés.

Description de l'action	1 – 2 l'action est correctement décrite, détaillée ce qui permet de bien la comprendre et d'identifier facilement si elle répond aux objectifs et axe stratégiques de la FFH. Faisceau d'indices : Action avec de l'envergure (plusieurs sous objectifs), inscrite dans le temps (pérennisation), rayonnement, en cohérence avec plan développement club, CD et de la Ligue		1 projet pertinent et de qualité, 2 action structurée et réalisable
	3 Double avec un autre échelon territoriale Un choix doit être fait dans le financement entre les échelons Une priorité est donnée aux clubs. Difficilement réalisable au regard des moyens (financier, humain ou matériel). Manque de détails dans la description, autre à préciser.		3 L'action nécessiterait des précisions
	Il s'agit d'une action qui a déjà été subventionnée et dont la mise en place a été reportée (vérification en regardant le fichier Excel des actions reportées) Il faut vérifier les dates de mise en œuvre, s'il s'agit de la même action, elle ne peut être subventionnée 2 fois pour la même année de mise en œuvre.		4 l'action ne peut pas être financée
Budget de l'action	1 Équilibre des différents postes de dépenses. Bonne répartition des postes de dépense en fonction de la nature du projet Il y a d'autres partenaires associés au financement		1 : cohérent et bien proportionné
	2 Disproportion des produits ou charges en fonction de la nature de l'action et du volume de cette dernière. Quelques incohérences entre Asso / RH Asso avec le plan de développement et le ou les projets déposés		2 : des points à améliorer
	3 Uniquement (100%) salaire OU 100% uniquement du matériel Ou budget incohérent, pas équilibré ... ? recommandé un % maxi ? le Taux de financement PSF dépasser 80 % du budget de l'action et / ou le financement de fonds publics dépasse 80 % du budget de l'action		3 : Non recevable

Commentaire action	Les critères en rouge sont rédhibitoires, l'action ne peut être financée. Les commentaires doivent permettre de donner des retours sur leur dossier aux clubs.	<i>L'évaluateur inscrit ses remarques le cas échéant</i>
Bilan	Inscrire les remarques sur le dossier et la proposition de financement :	1 : très bonne action à financer 2 : projet correct à financer 3 : refusé non prioritaire (éviter saupoudrage) 4 : refusé non éligible